



## CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 29 mars 2022

Espace Anna-Marly – 19h00

# ORDRE DU JOUR

- Désignation du/de la secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021.
- Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire.
- Délibérations.
  - **CABINET DU MAIRE**
    - 2022-242** Soutien de la commune de Saint Jean de la Ruelle aux citoyens d'Ukraine – Décision modificative et subventions.
  - **AMENAGEMENT – AFFAIRES FONCIERES**
    - 2022-243** Bilan des cessions et acquisitions d'immeubles par la Commune au cours de l'année 2021.
    - 2022-244** Renouvellement urbain du quartier des Chaises – Centre commercial des Chaises – Aliénation de locaux commerciaux et d'un terrain non bâti.
    - 2022-245** Opération « Park L'Espée » - acquisition d'une parcelle boisée rue de Bagneaux.
    - 2022-246** Plan de relance du logement – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat de relance pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.
  - **CULTURE**
    - 2022-247** Adoption des tarifs applicables pour les spectacles à l'Unisson pour la saison culturelle 2022-2023.
    - 2022-248** Convention entre la ville de Saint Jean de la Ruelle et l'association Cultures du Cœur du Loiret.
    - 2022-249** Adoption du projet d'établissement de la Médiathèque et des bibliothèques.
  - **JEUNESSE – ANIMATION URBAINE**
    - 2022-250** Convention avec la CAF au titre de la Prestation de Service Centre Social « ACF » - Renouvellement des agréments des Centres Sociaux Maisons Pour Tous Nord et Sud.
    - 2022-251** Convention avec la CAF au titre de la Prestation de Service Centre Social « AGC » - Renouvellement des agréments des Centres Sociaux Maisons Pour Tous Nord et Sud.
  - **SPORTS - TOURISME**
    - 2022-252** Budget annexe du camping – Tarifications aux usagers.

Rapporteur.e.s:

**C. CHAILLOU**

**P. LAVAL**

**A. LE BIHAN**

**O. BELLIZIO**

**V. DESNOUES**

	○ <b>AFFAIRES GENERALES</b>	<b>C. CHAILLOU</b>
<b>2022-253</b>	Pacte de gouvernance métropolitain – avis de la commune.	
<b>2022-254</b>	Festivités du 13 juillet 2022 – Groupement de commandes avec les communes d’Orléans et Saint Pryvé Saint Mesmin.	
<b>2022-255</b>	Convention de partenariat avec l’IRESDA – Projet « La ville du futur ».	
<b>2022-256</b>	Marché public d’assurance – Convention de groupement de commandes avec les communes de la Chapelle-Saint-Mesmin, Saint Jean le Blanc et leur CCAS.	<b>I. GAUTHIER</b>
<b>2022-257</b>	Cession des véhicules non roulants et matériels inutilisés de la ville.	<b>C. CHAILLOU</b>
<b>2022-258</b>	Mutualisation des achats - Ajout de familles d’achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans et les communes de la Métropole.	
	○ <b>FINANCES</b>	<b>C. CHAILLOU</b>
<b>2022-259</b>	Garantie d’emprunt - Valloire Habitat – Projet ZAC Alleville Nord – Construction de 10 logements locatifs sociaux.	
<b>2022-260</b>	Garantie d’emprunt - Valloire Habitat – Réhabilitation de 40 logements collectifs « Primevères A et B » 14, 16, 18, 20, 22 rue du Clos Neuf.	
<b>2022-261</b>	Annulation de la subvention exceptionnelle versée au SIRCO au titre de l’exercice 2021.	
	○ <b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>C. CHAILLOU</b>
<b>2022-262</b>	Fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial.	
<b>2022-263</b>	Instauration des indemnités forfaitaires complémentaires pour élection.	
<b>2022-264</b>	Instauration de l’indemnité horaire de travail normal de nuit.	
<b>2022-265</b>	Création d’un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d’Insertion – Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi (CUI-CAE) – Parcours Emploi Compétences (PEC).	
<b>2022-266</b>	Modification du tableau des effectifs permanents.	
<b>2022-267</b>	Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.	
	• Questions diverses.	

### **Rappel**

Pour toutes délibérations, les documents complémentaires disponibles peuvent être consultés par les élu.e.s auprès de la Direction Générale des Services.

Les questions à poser ou les modifications concernant le procès-verbal d’une réunion précédente doivent être formulées par écrit et remises à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire avant le **Vendredi 25 mars 2022 – 12h.**